

Conseil communautaire
Séance du 19 janvier 2023

Délibération

N° 2023_01_03

REALISATION D'UN AUDIT INFORMATIQUE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Suite à la réalisation de plusieurs projets informatiques (messagerie et cœur de réseau mutualisé avec le CCAS, passage à la fibre optique, logiciel d'urbanisme mutualisé, réorganisation des serveurs...) et en vue de la réalisation de plusieurs autres projets d'ampleur (portail applicatif, dématérialisation des assemblées...), nous avons commandé, en 2016, la réalisation d'un audit informatique. Ce dernier avait mis en avant un certain nombre d'investissements à réaliser pour permettre de fonctionner de manière optimale.

Les investissements préconisés ont été réalisés et force est de constater que, six années après la réalisation de l'audit, de nombreux changements sont intervenus au sein de la collectivité : virtualisation des postes, télétravail, augmentation du nombre d'agents, nouveaux services (office de tourisme, France services, Espace Public Numérique, RPE) ...

Yvetot Normandie est aujourd'hui à une nouvelle étape. En effet, le domaine des systèmes d'informations est toujours plus complexe et indispensable et nous avons la volonté d'offrir un service de qualité à nos collaborateurs et aux communes qui souhaiteront rejoindre le service commun.

Dans ce cadre, nous souhaitons réaliser un nouvel audit qui permettra de bénéficier d'un regard extérieur sur nos pratiques. Cet audit portera sur l'appréciation de l'adéquation des moyens affectés au service avec nos besoins (en termes d'infrastructure et en termes de ressources humaines).

Il est proposé que cet audit soit réalisé par le même intervenant qu'en 2016. Il s'agit d'une personne qui travaille actuellement au centre hospitalier de Barentin. Son intervention sera réglée via une convention de mise à disposition (voir annexe). Le montant prévisionnel de l'audit est estimé à 1 000 €.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet a reçu un avis favorable en Bureau le 10 janvier 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER, Président,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le **02 FEV. 2023**

ID : 076-247600620-20230119-DEL20230103-DE

Décide :

Résultat du vote : unanimité

1. – D'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition telle que présentée en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Claude BELLIN



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Mario DEMAZIERES,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
M. Francis ALABERT
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Lorena TUNA
Arrivée à 19h05, q. n° 00,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS,
M. Laurent BENARD

Paraphe : _____

Étaient représentés (5) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Pascal LEBORGNE
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Mme Nathacha BLY
Représentée par M. Jacques CAHARD,
M. Florian LEMAIRE
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (5) :

Mme Catherine MAILLOT,
M. Jean-Louis LUC,
Mme Céline DAMBRY,

Mme Sandrine NORDET,
M. Arnaud MOUILLARD

01/02/2023

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20230119-DEL20230103-DE